



## BRÈVES ÉCONOMIQUES

### DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 14 – 28 Mai 2021

### Faits marquants

**Accord institutionnel UE-Suisse :** Le 26/05, le Conseil fédéral a mis fin aux négociations sur l'accord-cadre entre la Suisse et l'Union européenne (UE). Selon la partie suisse, « les conditions nécessaires à la conclusion de l'accord ne sont pas réunies ». Néanmoins, le Conseil fédéral a rappelé qu'il est dans l'intérêt commun de la Suisse et de l'UE de préserver leur coopération bilatérale et de maintenir les accords existants.

**Assouplissement des restrictions économiques et sociales :** Le Conseil fédéral a annoncé le 26/05 un assouplissement des restrictions économiques et sociales à partir du 31/05 :

- 1/ **Restaurants :** réouverture des salles intérieures des restaurants avec 4 personnes par table et une limite de 6 personnes par table en terrasse (contre 4 auparavant) ;
- 2/ **Télétravail :** levée de l'obligation de télétravail pour les entreprises qui proposent des tests de dépistage réguliers (la Confédération prendra en charge le coût des tests groupés) ;
- 3/ **Événement public :** relèvement de la limite de 300 personnes (contre 100 auparavant) pour les manifestations accueillant du public à l'extérieur, et de la limite de 100 personnes à l'intérieur (au lieu de 50 personnes). Par ailleurs, les grandes manifestations seront autorisées à partir de 1.000 personnes en intérieur et de 5.000 personnes en extérieur d'ici le 1er juillet (3.000 si les participants sont debout), et à partir de 10.000 personnes d'ici le 20 août 2021 ;
- 4/ **Rencontres privées :** relèvement de la limite de 30 participants à l'intérieur (au lieu de 10) et de 50 participants à l'extérieur (au lieu de 15) pour les rencontres privées ;
- 5/ **Enseignement supérieur :** retour en présentiel dans l'enseignement supérieur sans restriction de capacité ;
- 6/ **Quarantaine :** levée de l'obligation de quarantaine pour les voyageurs vaccinés et les cas contacts vaccinés (deux doses administrées) ou guéris de la Covid-19 pour une durée de six mois (seulement valable pour les vaccins autorisés en Suisse ou par l'Agence européenne des médicaments). Cette levée ne s'appliquera pas aux personnes guéries et vaccinées en provenance d'un Etat ou d'une zone où circule un variant préoccupant de la Covid-19 (au 28/05, cela concernait l'Inde, l'Afrique du Sud, le Canada, le Brésil et le Royaume-Uni) ;
- 7/ **Activités sportives et culturelles :** autorisation des activités sportives et culturelles pour les adultes avec la participation de 50 personnes au lieu de 15 personnes actuellement ;
- 8/ **Bien-être :** réouverture des bains thermaux et des centres de bien-être.

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le Conseil fédéral prévoit de mettre en consultation de nouvelles mesures d'assouplissement d'ici le 11 juin et de prendre une décision le 23 juin pour une entrée en vigueur le 1er juillet.

### LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 28/05	Var. vs 21/05
EUR/CHF	1,0948	-0,09%
USD/CHF	0,8983	+0,12%
SMI	11 334,79	+1,4%
Taux 10a	-0,18	-7pb

## Covid-19

### Situation sanitaire, le 28 mai à 13h :

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
<b>Vendredi 28 mai</b>	693 023	10 253
<b>Jeudi 27 mai</b>	692 111	10 250
<b>Mercredi 26 mai</b>	691 119	10 241
<b>Mardi 25 mai</b>	690 123	10 239

**Livraison de vaccins :** Le 29/05, la Suisse devrait recevoir un million de doses du vaccin de Moderna. Pour mémoire, 20,5 M de doses de Moderna ont été commandées par la Confédération.

**Chômage partiel :** Selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), les caisses de chômage ont versé 11 Mds CHF (soit 1,5% du PIB) aux entreprises suisses au titre du chômage partiel en 2020. Le secteur de la restauration a été le principal bénéficiaire de cette mesure en recevant environ 2 Mds CHF.

**Soutien aux manifestations publiques :** Le 26/05, le Conseil fédéral a précisé les mesures de soutien aux organisateurs de manifestations d'importance supra-cantonale (au moins 1.000 personnes par jour avec un public de différents cantons). Si ces manifestations étaient annulées en raison de la crise sanitaire, la Confédération prendrait en charge la moitié du découvert à condition que le canton prenne en charge l'autre moitié (à hauteur de 5 M CHF au maximum par manifestation). Les organisateurs devraient toutefois assumer une franchise de 5.000 CHF sur le découvert et une quote-part de 10% sur le montant restant. Cette réglementation s'appliquera pour les manifestations organisées entre le 1<sup>er</sup> juin 2021 et le 30 avril 2022.

## Economie

**Commerce extérieur :** En avril 2021, les exportations suisses ont stagné, augmentant de +0,1% en glissement mensuel, pour un total de 20 Mds CHF (soit 3% du PIB). Les importations suisses ont augmenté de +2,2% en glissement mensuel, pour un total de 16,8 Mds CHF (soit 2,4% du PIB).

**Emploi :** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, l'emploi total en Suisse a diminué de -0,6% en glissement annuel, représentant environ 30.000 postes supprimés selon l'Office fédérale de la statistique (OFS).

**Assurance-chômage :** Le 26/05, le Conseil fédéral a fixé au 1<sup>er</sup> juillet l'entrée en vigueur d'une révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) qui vise à simplifier les dispositions relatives à l'indemnité en cas de chômage partiel et à réduire la charge administrative des entreprises. Dorénavant, un travailleur au chômage partiel ne devra plus être obligé de chercher un emploi provisoire et les demandes d'indemnités pourront être effectuées en ligne.

**Conjoncture / Entreprises :** Selon le cabinet d'informations financières suisse Bisnode D&B, les créations d'entreprises en Suisse ont augmenté de +24% entre janvier et avril 2021 en glissement annuel.

**Accord UE-Suisse sur la reconnaissance mutuelle des normes des dispositifs médicaux :** A la suite des réformes du droit européen initiées dans le secteur des dispositifs médicaux, l'accord de reconnaissance mutuelle des normes (ARM) entre l'Union européenne (UE) et la Suisse devait être actualisé dans le secteur concerné. L'UE n'a pas procédé à l'actualisation de l'ARM avec la Suisse à la date limite, soit le 26 mai 2021. En conséquence, la Suisse est considérée comme un Etat-tiers dans le domaine des dispositifs médicaux. Ce statut entraîne l'obligation pour les entreprises suisses exportatrices du secteur à faire certifier leurs produits comme conformes aux normes « CE » auprès d'un organisme européen. Ces entreprises suisses doivent également nommer un représentant légal (« mandataire ») dans l'UE. A noter que la Commission européenne a proposé à la Suisse le 31 mars 2021 d'étendre le délai de validité jusqu'au 26 mai 2024 des certificats délivrés en Suisse sous l'ancienne réglementation européenne sur les dispositifs médicaux. La Suisse et l'UE poursuivent leurs échanges par cette solution transitoire.

## Secteur financier

**Régulation financière :** L'autorité italienne de la concurrence, l'AGCM, a lancé une enquête sur des soupçons d'entente illicite dans le domaine de l'assurance automobile qui implique la filiale de Zurich Insurance en Italie. Selon l'AGCM, les assureurs concernés auraient transmis des informations sensibles sur leurs conditions de vente respectives afin de gonfler leur prix pour les polices d'assurance responsabilité civile sur les véhicules. Les faits auraient eu lieu entre 2012 et 2020.

**Corruption :** La banque de gestion de fortune Julius Bär a accepté de payer 80 M USD aux Etats-Unis pour lever les poursuites à son encontre en lien avec un scandale de corruption au sein de la Fédération internationale de football (FIFA). L'établissement financier a admis avoir participé au blanchiment, via les Etats-Unis, de plus de 36 M USD destinées à des responsables de la FIFA et des fédérations nationales.

## Secteurs non financiers

**Environnement :** Le 28/05, la Suisse et la Thaïlande ont signé une déclaration d'intention pour la protection du climat. Cette déclaration a pour objectif de préparer un accord entre les deux pays qui permettra à la Suisse de compenser ses émissions de CO2 en réalisant des projets de protection du climat en Thaïlande. Pour mémoire, la Suisse a déjà signé des accords similaires avec le Pérou (octobre 2020) et le Ghana (novembre 2020) ainsi qu'une déclaration d'intention avec le Sénégal (février 2021).

**Logistique :** DPD Suisse, une filiale de l'activité colis du groupe français La Poste, prévoit de construire un centre de tri de colis à Utzenstorf (canton de Berne) d'ici fin 2023 qui emploiera environ 90 personnes. L'entreprise va également investir dans un nouveau site de dépôt à Berne d'ici l'été 2022.

**Recherche :** En 2019, la Suisse a consacré 22,9 Mds CHF (soit 3,2% du PIB contre 2,4% en moyenne dans l'OCDE) à la recherche et au développement en Suisse. Cela représente une hausse annuelle moyenne de +4,3% par rapport à 2017, année de la dernière enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Par ailleurs, l'OFS estime que la recherche et le développement en Suisse concerne environ 133 000 employés, tous secteurs confondus.

**Transport :** EasyJet Switzerland renonce à prononcer des licenciements (environ 70 postes étaient concernés) dans le cadre de son plan de restructuration à l'aéroport Bâle-Mulhouse qui avait été annoncé huit mois auparavant. Le recours à des départs contraints a pu être évité grâce à l'aménagement des pourcentages de temps de travail et du transfert de certains membres d'équipages de Bâle vers Genève. Pour mémoire, Easyjet Switzerland emploie 420 personnes à l'aéroport Bâle-Mulhouse.

**Horlogerie :** En avril 2021, les exportations horlogères ont progressé de +446% en glissement annuel (soit 1,8 Mds CHF). Elles représentent 9% des exportations suisses en avril 2021.

**Construction :** Au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le chiffre d'affaires du secteur de la construction a augmenté d'environ +6% en glissement annuel. Par ailleurs, à la fin du mois de mars 2021, le secteur comptait encore 2800 emplois (soit 3% de l'emploi total) de moins qu'un an auparavant.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication :

Christian GIANELLA

Rédacteurs :

Mathilde HEITZ, Antoine BOCOgnANO, Yann RIEGEL

Pour s'abonner :

berne@dgtresor.gouv.fr

*Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.*